
LE PROPAGATEUR

Volume IX.

1er Novembre 1898

Numéro 16

BULLETIN

∴ **Canada.**—Dans notre *Bulletin* du 1er octobre dernier, nous avons indiqué dans ses deux grandes lignes, la question de l'enseignement.

En premier lieu, les droits de l'Église; en second lieu, les droits, mais surtout les devoirs de l'État.

Nous avons laissé voir, d'après la tendance des esprits si bien définie par les Souverains Pontifes, que l'on méconnaît les droits imprescriptibles et divins de la Ste Église, et que, malheureusement, sous le fallacieux prétexte d'amélioration et du sort de l'insti-tuteur, et du programme des études, des catholiques même ne craignent point de faire le jeu de l'ennemi. Sans doute, la charité nous fait un devoir de les plaindre, de les croire inconscients : mais la même charité nous oblige aussi de mettre en garde contre tout ce qui peut diminuer le respect dû à l'autorité de l'Église.

L'illustre cardinal Pie, évêque de Poitiers, dont personne ne récusera la haute compétence en tout ce qui regarde l'Église et ses droits sacrés, disait dans sa magnifique Lettre pastorale du 31 décembre 1870 :

"... L'erreur dominante, le crime capital de ce siècle, c'est la prétention de soustraire la société publique au gouvernement et à la loi de Dieu.

"Sans doute, Jésus-Christ n'a point dicté aux nations chré-tiennes la forme de leur Constitution politique... Il y a là un élé-ment humain sujet aux vicissitudes de la terre... mais quelque forme que prennent les gouvernements humains, une condition essentielle s'impose indistinctement à eux : *c'est leur subordination à la loi divine*. Le domaine de Dieu sur les peuples n'est pas moins absolu que son domaine sur les particuliers; ses droits s'étendent sur les êtres collectifs comme sur les existences indivi-duelles. Toute nation est une personne morale; elle ne peut, par conséquent, se dispenser de donner à ses actes la valeur morale qui consiste dans leur conformité à la loi de Dieu.

"Or, n'est-il pas vrai que le grand effort de l'esprit humain, principalement depuis un siècle, a tendu à établir, non seulement en fait mais en principe et en droit, l'indépendance de la société humaine au regard de toute loi révélée et de toute religion posi-tive."

Et ceci, que, dans leur Lettre synodale de mai 1871, disaient vingt-trois évêques allemands ayant à leur tête l'archevêque de Munich, l'archevêque de Bamberg et l'archevêque de Cologne.

"En Allemagne, dans ces derniers temps, la science, même en